



17 Bis Village de Cosqueville  
50330 VICQ-SUR-MER

Tél : 02.33.54.31.96

Fax : 02.33.54.77.95

Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

## ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

**A2023-037**

### **Le Maire de VICQ SUR MER**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5 ;

Vu la demande faite par Fabien CAILLERETZ, 22 La Judée, 50840 FERMANVILLE, pour organiser un Enduro Kid le 23 Septembre 2023.

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sera interdite à la circulation le samedi 23 septembre 2023 de 8h à 19h sur les chemins suivants :

- Chemin rural n°311
- Chemin rural dit le Roquereux
- Chemin rural dit Chasse du hameau du moulin à la Chaudelande.
- Chemin rural dit La gravelouse

**Article 2** : La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

**Article 3** : La brigade de gendarmerie de Saint Pierre-Eglise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 11 septembre 2023

Le Maire  
Richard LETERRIER

